98B1946

Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux

Le 28 OCT. 2009

sous le N° 14680

**DOCUMENT CONCEPT 33**
**Société à Responsabilité Limitée**
**au capital de 95 000 €uros**
**Siège social : avenue Jean Mermoz - Zone Actispace**
**33320 EYSINES**
**420 415 465 RCS BORDEAUX**

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf,
Le seize septembre,
A dix huit heures,

Les associés de la société DOCUMENT CONCEPT 33, société à responsabilité limitée au capital de 95 000 euros, divisé en 2500 parts de 38 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

**Sont présents ou représentés**

- la société **JD HOLDING**, représentée par M.DUDOGNON
  propriétaire de cent dix neuf parts sociales, ci 119 parts
- la société **LULEANE**, représentée par M.TAROT
  propriétaire de deux mille trois cent soixante seize parts sociales, ci 2376 parts
- Mademoiselle **Andréa TAROT**,
  propriétaire d'une part sociale, ci 1 part
- Mademoiselle **Léa TAROT**,
  propriétaire d'une part sociale, ci 1 part
  représentée par son tuteur légal M. TAROT Philippe
- Monsieur **Lucas TAROT**,
  propriétaire d'une part sociale, ci 1 part
  représenté par son tuteur légal M. TAROT Philippe
- Monsieur **Philippe TAROT**,
  propriétaire d'une part sociale, ci 1 part
- Madame **Sylvie TAROT**,
  propriétaire d'une part sociale, ci 1 part

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe TAROT, gérant associé.

Monsieur Yves PAUGAM, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

## ORDRE DU JOUR

**- Lecture du rapport de la gérance,**
**- Autorisation d'une cession de parts entre associés,**
**- Modification corrélative des statuts,**
**- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- la feuille de présence,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- une copie de la demande d'agrément,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de la société JD HOLDING, de céder les 119 parts sociales lui appartenant dans la Société, à la société LULEANE, déjà associée, et conformément à l'article 13 des statuts, déclare autoriser ladite cession, qui sera réalisée à compter du jour où la cession sera signifiée à la Société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la Société.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous réserve de la réalisation de la cession autorisée, que l'article 8 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

**ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES**

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit

✓ A **Monsieur Philippe TAROT,**
à concurrence d'une part sociale, ci ..... 1 part

✓ A **Madame Sylvie TAROT,**
à concurrence d'une part sociale, ci ..... 1 part

✓ A **Mademoiselle Léa TAROT,**
à concurrence d'une part sociale, ci ..... 1 part

✓ A **Mademoiselle Andréa TAROT,**
à concurrence d'une part sociale, ci ..... 1 part

✓ A **Monsieur Lucas TAROT,**
à concurrence d'une part sociale, ci ..... 1 part

✓ A la **société LULEANE,**
à concurrence de deux mille quatre cent
quatre vingt quinze parts sociales, ci ..... 2 495 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital
social, ci ..... 2 500 parts

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour constater par un procès-verbal dressé après la signification à la Société ou le dépôt de l'acte de cession au siège social, le caractère définitif au jour de cette signification ou de ce dépôt de la modification ci-dessus apportée aux statuts.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

**M. Philippe TAROT**
Gérant

